



Syndicat de l'Encadrement
PSA Peugeot Citroën
Site de Mulhouse

CSE extra d'août : une rentrée sur les chapeaux de roue ...

MODIFICATION DE L'ORGANISATION INDUSTRIELLE DE L'UT : En raison de la relative bonne tenue du marché automobile, la Direction a décidé de remonter une 2^{ème} équipe au MON, QCP et SC. La montée en cadence sera progressive à partir du 21 septembre. Elle passera de 14 à 26 vhn en 4 semaines.

Le retour des salariés prêtés s'effectuera progressivement dès cette semaine. Pour combler le déficit d'effectif suite à la non reprise des intérimaires, un renfort des usines amont sera demandé. A notre demande une attention particulière sera portée aux salariés en difficulté sur leur nouvelle affectation. Les usines de Peinture et secteur MEF/ouvrant du Ferrage resteront en une équipe en horaire du matin.

ACTIVITEE DE PRODUCTION : La rentrée est chargée avec 2 à 3 samedis selon les secteurs en septembre et 3 à 4 samedis en prévision pour octobre.

Afin de réduire la fatigue d'un travail de 6 jours dans la semaine, une rotation des effectifs les samedis sera effectuée notamment dans les secteurs à équipe unique.

La **CFE-CGC** est intervenu en demandant un suivi médical particulier pour les salariés devant faire tous les samedis.

REORGANISATION DU TRANSPORT COLLECTIF : Suite à l'intervention des Organisations Syndicales la Direction a rajouté 2 lignes de bus et modifié certaines têtes de ligne. Elle présentera la nouvelle mouture du projet lors d'un CSE extra mardi prochain. La **CFE-CGC** a demandé qu'une information soit donnée à l'ensemble des salariés. Ceux actuellement transportés et impactés par une modification se verront informé par courrier individuel.



VCG : La situation reste toujours au point mort. Pour la **CFE-CGC** c'est inacceptable ! Certains salariés commandent désormais des véhicules auprès de la concurrence. L'incompréhension est totale ! La seule réponse de la Direction reste la baisse du stock et privilégier les clients extérieurs. A ce rythme-là c'est le carnet de commandes qui en pâtira ...

RAPPORTS MEDICAUX : Les élus ont été sollicité afin de donner un avis concernant les rapports médicaux 2019, la déclaration de la **CFE-CGC** lue en séance se trouve au verso.

POINT TRAVAUX CONGE : 340 chantiers ont été réalisés dont 15 en criticité 3 (vital pour un redémarrage de la production). Hélas, 2 accidents sont à déplorer.

La **CFE-CGC** tient à souligner le travail réalisé par tous les salariés dans des conditions sanitaires et météorologiques particulièrement difficiles. Grâce à leur professionnalisme, la production a bien repris.

Lien vers le domaine de publication des tracts CFE-CGC :

<https://docinfogroupe.psa-peugeot-citroen.com/ead/dom/1001224770.fd>

Abonnez-vous



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !





Déclaration en CSE extra du 27 août 2020

RAPPORT MEDICAL

Les rapports médicaux donnent une vision de l'activité du service médical durant l'année écoulée. La CFE-CGC met un point d'honneur à remercier tout le personnel du service médical pour le travail réalisé dans les conditions particulièrement difficiles que nous connaissons. Même si cela fait partie de leur métier, le personnel soignant a dû participer à l'élaboration, aux mises à jour et au déploiement du protocole sanitaire sans avoir forcément les moyens d'y faire face. Nous tenons à souligner l'abnégation de tout le personnel ayant répondu aux nombreuses sollicitations. Ils ont su apporter une réponse adaptée faisant fi de l'urgence et dans le respect de l'organisation du travail.

En raison de la propagation du virus, la vigilance reste de mise. Tout le personnel de santé reste à pied d'œuvre, répondant aux inquiétudes du personnel ou proposant des solutions de reclassement. La CFE-CGC est solidaire du travail accompli. Elle réitère dans cette instance sa demande de renforcer ce service. Il faut préserver le personnel soignant en restant vigilant sur leurs conditions de travail.

La CFE-CGC est en phase avec les priorités énoncées dans les rapports.

Suite aux nombreux changements d'organisation de travail, beaucoup de salariés se retrouvent en prêts ou en mission temporaire.

En outre, le nombre de postes pouvant accepter du personnel RQTH est en diminution. La CFE-CGC demande un renforcement du service ergonomie. Il faut qu'ils puissent apporter leur expertise en phase « projet » lors de l'élaboration des nouveaux postes.

Les équilibrages doivent tenir compte des contraintes physiques et pas uniquement répondre aux exigences budgétaires !

A la fatigue mentale se rajoute la fatigue physique avec une organisation de travail de 6 jours en horaire unique du matin pour certaines UR. Le temps de récupération réduit au dimanche n'est pas suffisant. La CFE-CGC demande de mener une étude avec les partenaires sociaux afin de trouver une solution réduisant les sollicitations du samedi matin.

Dans le domaine des risques psycho-sociaux, la CFE-CGC se joint à la demande des médecins afin de trouver des solutions concrètes et faciles à mettre en œuvre améliorant le quotidien des collaborateurs. La réduction de la charge de travail administrative est une piste à privilégier. Pour nous, il est primordial de reconnaître et de valoriser le travail effectué, socle de l'accord Motivation Bien-Etre.

Le site est en perpétuel changement, devant s'adapter aux contraintes d'un marché automobile fluctuant tout en poursuivant l'amélioration de la performance. Cela ne pourra se faire sans un travail avec les organisations syndicales participatives et la contribution du corps médical. Tous les contributeurs doivent être associés aux décisions de changements pour mieux les accompagner. Le manque de participation aux décisions est une source de démotivation.

Enfin, la qualité de l'air doit être une préoccupation de la Direction. La CFE-CGC insiste sur la fréquence de nettoyage des extracteurs d'air dans les open-space.

L'ambition affichée en matière de santé et sécurité au travail du Groupe doit se traduire par des actes concrets et visibles. L'avis de l'encadrement, des organisations syndicales (par le biais des CSSCT), le service médical, les ergonomes, les préventeurs doit être pris en compte afin de faciliter la mise en œuvre des actions identifiées.

La CFE-CGC, signataire de l'accord Motivation et Bien-Etre, vous demande de prendre rapidement les mesures nécessaires afin d'aplanir ces difficultés et par conséquent protéger les salariés.

La CFE-CGC en donnant un avis favorable souhaite cependant que cette démarche d'amélioration des conditions de travail de tous les salariés du site soit plus volontariste.